

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Procurations : 08

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Christine LATOURNERIE – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Christine KOCHER – M. Jean-Paul MEYER, adjoints.

M. Raymond VINCENT – M. Rémy WALTER – Mme Francine PUTHOD – M. Martial BELLON – Mme Corinne RIFF-SCHAAL - M. Michaël GARNIER – M. Georges DELORME – M. Jean-François REJOU – M. Francis LORRETTE – Mme Marlène HUSSER-SCHAAL – Mme Sonya DIETSCH - Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Sylvie REEB, procuration à Mme Christine KOCHER - M. Alain BUEB, procuration à M. Martial BELLON – Mme Marie-Jeanne BARTH, procuration à M. Georges DELORME – Mme Isabelle SCHLENCKER, procuration à M. Francis LORETTE – Mme Valérie RUFFENACH, procuration à M. Jean-François REJOU - M. Sébastien MEHL, procuration à Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Louis LINDNER, procuration à Mme Marlène HUSSER-SCHAAL – M. Luc LABOUREUR, procuration à Mme Danièle SENDEL – Mme Anne PONTON.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 4 février 2013.
2. Compte administratif 2012.
3. Affectation du résultat.
4. Compte de gestion 2012.
5. Budget primitif 2013.
6. Taux d'imposition 2013.
7. Rythmes scolaires.
8. Subventions classes découvertes.
9. Cotisation association des maires du département Bas-Rhin.
10. Journée d'étude des conseillers municipaux.
11. Soirée années 80/90, le 4 mai 2013.
12. Convention Feg'stival 2013.
13. Convention avec le collège d'Eschau pour l'organisation de stages MAO.
14. Avis sur la mise à jour l'arrêté préfectoral définissant les zones de bruit.
15. Réfection du système de chauffage du Centre Sportif et Culturel – études.
16. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de rénovation de l'éclairage public de la Commune.
17. Accueil des stagiaires « écoles » dans les services de la Commune.
18. Règlement du columbarium, des cavurnes et du Jardin du souvenir.
19. Modification des tarifs de concession de cimetière.
20. Radiation de l'inscription du droit à la résolution au profit de la commune concernant le 2 rue des Hirondelles.
- 21 Subvention pour la réalisation d'un monument à la mémoire des soldats « Morts pour la France ».

ORDRE DU JOUR – SUITE -

Points d'informations.

- 22. Droits d'occupation des sols.
- 23. Information points CUS.
- 24. Informations du Maire.
- 25. Questions écrites.

Avant d'entamer l'Ordre du Jour, M. le Maire informe du retrait des points 18 « Règlement du columbarium, des cavurnes et du Jardin du souvenir » et 19 « Modification des tarifs de concession de cimetière », pour complément d'information.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 4 février 2013.

Remarque de M. VINCENT :

Point 4 : le vote est le suivant : 16 voix pour – 7 voix contre et 2 abstentions.

Point 5 : le vote est le suivant : 20 voix pour – 5 abstentions

Le P.V. est approuvé par 21 voix pour, 4 contre (Mmes HUSSER-SCHAAL et SENDEL, MM. LABOUREUR et LINDNER) et 1 abstention (M. VINCENT).



Le Maire

René LACOGNE

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18
Conseillers en fonction : 27
Absents : 09
Procurations : 08

2. Compte administratif 2012

La commission des finances, réunie le 14 mars 2013, propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2012 tel que présenté.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.525.159,66 €
et un excédent d'exécution d'investissement cumulé de 82.438,30 €

soit un excédent global de clôture de 1.607.597,96 €

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au conseil municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier d'Illkirch Graffenstaden, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2012, M. Adrien GASSER assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal,
après examen du compte administratif 2012,
En concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,
Par 22 voix pour, 4 voix contre (Mmes HUSSER-SCHAAL et SENDEL, MM. LABOUREUR et LINDNER)
Approuve ce compte de résultat.

P.J. : Compte Administratif 2012



Le Maire

René LACOGNE

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18
Conseillers en fonction : 27
Absents : 09
Procurations : 08

3. Affectation du résultat.

La commission des finances, réunie le 14 mars 2013, propose au Conseil Municipal d'affecter au budget primitif 2013 le résultat de clôture de l'exercice 2012, soit 1.607.597,96 € de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement : 1.525.159,66 €
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2013
(inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)

Excédent d'investissement : 82.438,30 €
Obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :
Excédent d'exécution de la section d'investissement

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 4 contre (Mmes HÜSSER-SCHAAL et SENDEL, MM. LABOUREUR et LINDNER)

Approuve l'affectation des résultats telle que proposée.



Le Maire

René LACOGNE

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Procurations : 08

4. Compte de gestion 2012

La commission des finances, réunie le 14 mars 2013, propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2012 établi par le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden.

Le Conseil Municipal,
Considérant la régularité des écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012,
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par M. le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Approuve ce document à l'unanimité.

P.J. Compte de Gestion 2012– 2 pages
(Résultat d'exécution de l'exercice 2012)



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin

2013/16

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18
Conseillers en fonction : 27
Absents : 09
Procurations : 08

5. Budget primitif 2013

Après analyse par la commission des finances, réunie le 14 mars 2013, il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le projet du BUDGET PRIMITIF ainsi que ses documents annexes soit :

Section de fonctionnement :	5.171.575 €
Section d'investissement :	<u>3.273.200 €</u>
TOTAL	8.444.775 €

Ce projet de budget primitif 2013 intègre les résultats du compte administratif 2012 à savoir :

Excédent de fonctionnement :	1.525.159,66 €
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2013 (inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)	
Excédent d'investissement :	82.438,30 €
Obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 : Excédent d'exécution de la section d'investissement	
TOTAL :	1.607.597,96 €

En outre, il est précisé que les restes à réaliser 2012, sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2013 pour un montant de 971.793 € en dépenses.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 22 voix pour, 4 contre (Mmes HUSSER-SCHAAL et SENDEL, MM. LABOUREUR et LINDNER)
Adopte le budget primitif 2013 ainsi que ses documents annexes

P.J. : BP 2013 et ses annexes
Document de synthèse



Le Maire

René LACOGNE

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Procurations : 08

6. Taux d'imposition 2013

La commission des finances, réunie le 14 mars 2013, propose au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux des 3 taxes locales pour 2013, à savoir :

Taxe d'habitation = **15,77%**

Taxe foncière sur les
Propriétés bâties = **13,62%**

Taxe foncière sur les
Propriétés non bâties = **60,76%**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
Maintient les 3 taxes locales aux taux pour l'année 2013, pour la 7^{ème} année consécutive.



Le Maire

René LACOGNE

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18	Absents : 09
	Procurations : 08

7. Rythmes scolaires

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires prévue par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours, avec classe le mercredi matin, sauf dérogation motivée demandée par la Commune. Cette réforme est applicable dès la rentrée de septembre 2013, mais la Commune peut demander de différer son application jusqu'à la rentrée de septembre 2014.

Néanmoins, si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait prétendre à une aide financière de l'Etat à hauteur de 50 € par élève mais uniquement pour l'année 2013, ce qui représenterait 25.050 € pour Fegersheim.

La mise en œuvre de cette réforme a fait l'objet d'une concertation organisée par la municipalité le 31 janvier 2013 avec les enseignants, l'inspecteur de circonscription ainsi que les représentants des conseils d'écoles.

Par ailleurs, un questionnaire sur cette réforme a été transmis à l'ensemble des parents d'élèves pour récolter leur avis sur les modalités possibles de mise en œuvre de cette réforme.

Sur 501 parents d'élèves, 424 ont répondu au questionnaire. Il en ressort que les parents préféreraient, dans 68 % des cas, que les cours aient lieu le mercredi matin. Si 55 % des répondants indiquent qu'ils prévoient de récupérer leur enfant dès 15h15, 41 % envisagent de l'inscrire au périscolaire. Ainsi, l'accueil périscolaire pourrait être amené à accueillir près de 180 enfants suite à la réforme, contre 80 environ actuellement.

Plus de la moitié des élèves dont les parents ont répondu au questionnaire pratiquent une activité sportive ou culturelle le mercredi matin.

Enfin, si seuls 32 % des parents estiment que la réforme aura un impact sur leur activité professionnelle, plus de 60% se montrent indécis face à cette question, ce qui montre que les effets de la réforme ne sont pas encore bien cernés par les parents d'élèves.

A l'issue de cette concertation, il apparaît que cette réforme est de nature à bouleverser profondément les rythmes des journées des enfants et de leurs parents, avec des impacts majeurs sur les activités des enfants qui ont lieu dans de nombreux cas le mercredi matin.

Par ailleurs, la Commune s'interroge sur le développement des activités périscolaires qu'elle devra porter, alors même qu'il ne s'agit pas là d'une de ses compétences obligatoires.

.../...

7. Rythmes scolaires – suite –

La Commune a le devoir, si elle développe le temps périscolaire, de mettre en place des activités de qualité, avec un projet pédagogique ainsi que des intervenants qualifiés. Il ne s'agit pas d'assurer une simple « garde » des enfants, mais bien de faire en sorte que ceux-ci puissent s'épanouir pendant ce temps périscolaire.

D'autre part, la mise en œuvre de cette réforme est de nature à impacter fortement le tissu associatif local, ainsi que toutes les structures accueillant des enfants le mercredi matin, comme les clubs sportifs ou l'école de musique. Cet impact doit être évalué, et il est nécessaire de travailler avec tous ces acteurs pour faire en sorte que la réforme ne nuise pas à la pérennité de leurs activités, comme le craignent les assistantes maternelles.

Enfin, il est nécessaire de clarifier l'aspect financier de cette réforme qui générera inévitablement de nouvelles dépenses pour la Commune, que ce soit en charges de personnels pour assurer l'encadrement des enfants, ou en équipements. Le seul fait qu'une aide soit prévue pour la seule année 2013 est largement insuffisant pour justifier de mettre en œuvre cette réforme précipitamment. Les tarifs qui seront appliqués aux parents d'élèves devront eux aussi faire l'objet d'une communication précise et anticipée vis-à-vis de ceux-ci.

Ainsi, comme le soulignait M. l'Adjoint au Directeur Académique lors d'une réunion sur ce sujet organisée avec les Maires de la CUS le 8 février 2013, il s'agit là d'une réforme d'ampleur qui nécessite de ne pas agir avec précipitation.

De ce fait, et pour pouvoir construire un projet cohérent et conforme à la fois aux intérêts des enfants, de leurs parents, des structures associatives, des assistantes maternelles et de l'organisation de la Commune, M. le Maire propose de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,
- charge M. le Maire d'en informer les services de l'éducation nationale.



Le Maire

René LACOGNE

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18

Absents : 09

Procurations : 08

8. Subventions classes découvertes

Il est proposé de reconduire pour l'année 2013 les subventions suivantes :

5.-€ par enfant et par jour pour les classes découvertes avec nuitées pour les enfants fréquentant nos établissements scolaires,

4.57€ par enfant et par jour pour les projets pédagogiques sans nuitées fréquentant nos établissements scolaires,

1.52€ pour les enfants de la commune scolarisés dans un établissement extérieur.

Ces montants seront versés directement aux établissements scolaires concernés sur présentation de l'attestation de participation au séjour.

Ces dépenses sont inscrites au compte 6574 du budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
décide

le versement des subventions classes découvertes selon les modalités ci-dessus



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin

2013/20

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18

Absents : 09

Procurations : 08

9. Cotisation association des maires du département Bas-Rhin

La commune de FEGERSHEIM est membre de l'Association des Maires du département du Bas-Rhin depuis sa création en 1946.

En date du 13 février 2013, nous avons été destinataire du décompte de la cotisation due pour l'année 2013 (copie ci-jointe), pour un total de **1.361,99€**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Approuve le versement de la cotisation d'un montant de **1.361,99€** à l'Association des Maires du département du Bas-Rhin

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au BP 2013 au compte 6281.

PJ : décompte du 13/02/2013 réceptionné en mairie le 22/02/2013



Le Maire

René LACOGNE

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18

Absents : 09

Procurations : 08

10. Journée d'étude des conseillers municipaux

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme prévu à l'occasion de sa journée d'étude organisée le 9 mars 2013, pour la visite du Port Autonome de Strasbourg, comportant un déplacement en bateau, ainsi qu'un repas pris en commun.

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
décide

de retenir le programme énuméré ci-dessus

de prendre en charge la totalité des frais engagés dans le cadre de cette sortie (transport – entrées – repas)



Le Maire

René LACOGNE

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18

Absents : 09

Procurations : 08

11. Soirée années 80/90, le 4 mai 2013.

La commission Animation-Culture réunie le 15 janvier 2013, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Municipal la programmation d'une « Soirée années 80 ». La vente à partir du 2 avril 2013 des billets est proposée à un tarif unique de 6,-€. Le nombre de place est limité à 800.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
décide la programmation de la « soirée Années 80 » ci-dessus
fixe à 6,-€ le tarif unique des billets,
et **limite** le nombre de places à 800.



Le Maire

René LACOGNE

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18

Absents : 09

Procurations : 08

12. Convention Feg'stival 2013.

Pour permettre à la commune d'organiser son animation estivale annuelle, il est proposé de faire appel à la FDMJC pour leur confier l'organisation de cette journée.

La rémunération de cette prestation sera versée sous forme d'une subvention d'un montant maximal de 20.000 €.

Pour ce faire une convention qui régira les modalités pratiques devra être signée entre les deux parties.

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

adopte la convention d'organisation du Feg'stival du 8/6/2013 ci-jointe

autorise M. le Maire à signer tout documents y rapportant.

En P.J. la convention.



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin

2013/23

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 18

Absents : 09

Procurations : 08

13. Convention avec le collège d'Eschau pour l'organisation de stages MAO.

Pour permettre le développement de la discipline de Musique Assistée par Ordinateur, il est proposé d'intervenir au collège d'Eschau, auprès de l'un des publics cibles : les collégiens. La convention débiterait le vendredi 3 mai pour s'achever le vendredi 14 juin 2013 (pour un total de 10h30 d'intervention).

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

adopte la convention qui lie la commune de Fegersheim au collège d'Eschau ci-jointe
autorise M. le Maire à signer tout document s y rapportant.

En P.J. présentation de la collaboration et projet de ladite convention.



Le Maire

René LACOGNE

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18	Absents : 09 Procurations : 08

14. Avis sur la mise à jour l'arrêté préfectoral définissant les zones de bruit.

Références réglementaires

Article L 571-10 code de l'environnement (R 571-32 à 43)
Décret 95-21 du 9 janvier 1995
Arrêté du 30 mai 1996
Circulaire MEEDDM du 25 mai 2004
Arrêté préfectoral du 25 juin 1999

Contexte

La réglementation en vigueur visée ci-dessus prévoit la révision du classement sonore des voies. Ce classement avait déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 25 juin 1999.

Comme pour le classement sonore précédent, les infrastructures concernées sont toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour. Celles-ci doivent être classées, quel que soit leur statut : autoroutes, routes nationales, départementales et communales. Il en est de même pour les voies ferrées interurbaines dont le trafic est supérieur à 50 trains par jour, ainsi que des voies ferrées urbaines et des infrastructures de transports collectifs en site propre dont le trafic est supérieur à 100 bus, rames ou trains par jour.

Les infrastructures figurant dans les annexes jointes ont été classées par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE-Est - Laboratoire de STRASBOURG), pour le compte de la DDT du Bas-Rhin, en 5 catégories, en fonction du niveau de bruit qu'elles génèrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Le calcul du niveau de bruit est effectué en croisant différentes données :

- le trafic moyen journalier annuel (TMJA),
- le pourcentage de poids-lourds,
- le type de voie, la vitesse réglementaire,
- le type de tissu environnant la voie, etc.

Pour chacune des infrastructures classées, un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de la voie dont la largeur est fonction de la catégorie et varie de 10 à 300 mètres.

.../...

14. Avis sur la mise à jour l'arrêté préfectoral définissant les zones de bruit – suite –

Le projet de classement sonore comporte sept annexes. La réglementation prévoit que ces documents soient proposés à la délibération du Conseil Municipal.

Il y a lieu ensuite d'adresser l'extrait correspondant à la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin. Faute de réponse dans un délai de trois mois suivant la réception de ce courrier, l'avis de la commune est réputé favorable, en vertu de l'article R 571-39 du code de l'environnement.

Lorsque l'arrêté préfectoral de classement sonore des voies sera pris, il conviendra de l'annexer, par arrêté de mise à jour au document d'urbanisme de la commune, pour que les professionnels de la construction puissent en tenir compte dans leurs projets. En effet, l'application, dans les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé venant s'édifier dans ces secteurs, des prescriptions découlant de l'arrêté du Ministère de l'Environnement en date du 30 mai 1996 doit conduire à un isolement acoustique minimal réglementaire compris entre 30 et 45 dB(A), selon le cas.

Après avoir pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la Commission urbanisme et développement durable

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

donne un avis favorable, sous réserve de rectifications concernant l'annexe 3, page 39, qui vise la rue de la Chapelle et la route de Lyon

charge M. le Maire de prendre contact avec les services de l'Etat pour procéder à la rectification de cette annexe.

Annexes :

- projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Bas-Rhin;
- extraits des annexes concernant Fegersheim.



Le Maire

René LACOGNE

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18
Conseillers en fonction : 27
Absents : 09
Procurations : 08

15. Réfection du système de chauffage du Centre Sportif et Culturel – études

Le Centre Sportif et Culturel de FEGERSHEIM a été construit dans les années 1970 et a subi plusieurs extensions portant aujourd'hui sa surface à 4540 m² de surface hors œuvre nette.

Suite au diagnostic énergétique réalisé courant 2012 et devant la vétusté de l'installation de chauffage, une opération importante est aujourd'hui nécessaire pour :

- Le remplacement de tous les équipements de chaufferie
- Le remplacement de la ventilation simple flux par une ventilation double flux
- L'isolation de la sous-face de dalle du vide sanitaire
- L'isolation de la toiture de la salle de musique

A ce jour, l'opération est au stade de préparation des pièces de consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation de toutes les études nécessaires et notamment : le maître d'œuvre, le contrôleur technique, le coordonnateur en matière de sécurité et protection de la santé, études de sols,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents aux missions précitées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour mener le projet à bien.



Le Maire

René LACOGNE

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Conseillers en fonction : 27
Procurations : 08

16. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de rénovation de l'éclairage public de la Commune

La Commune de FEGERSHEIM depuis de nombreuses années réalise des programmes de travaux d'extension et de rénovation de l'éclairage public.

Pour l'année 2013, la liste des rues concernées est la suivante :

- Rue de la Chapelle,
- rue de l'III,
- rue des Vosges,
- rue du Général de Gaulle (entre la rue du Bosquet et la rue Bossuet)
- pont de l'Andlau

En complément de ces travaux, un diagnostic photométrique est également envisagé.

A ce jour, l'opération est au stade de préparation des pièces de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour désigner le maître d'œuvre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché y afférent,
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour mener à bien le projet.



Le Maire

René LACOGNE

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09
Conseillers en fonction : 27
Procurations : 08

17. Accueil des stagiaires « écoles » dans les services de la Commune

Dans le cadre de la formation scolaire, universitaire ou professionnelle, la collectivité accueille des stagiaires dans ses différents services.

L'objectif est de leur permettre d'avoir une première expérience professionnelle, de découvrir concrètement le monde de l'emploi et de se qualifier. Aux côtés des écoles et des universités, la Commune de Fegersheim s'engage ainsi dans un rôle de formation dans divers métiers présents au sein de la collectivité. Ces stages sont une richesse tant pour les stagiaires que pour la collectivité qui est également par ce biais en prise avec l'évolution des métiers.

La loi sur l'Egalité des chances du 31 mars 2006, qui ne s'applique qu'aux entreprises privées, est néanmoins une référence comme cadre d'accueil et d'indemnisation des stagiaires.

Les stages peuvent être indemnisés mensuellement selon leurs durées, le niveau du diplôme préparé, et selon un pourcentage du Smic.

A l'instar de ce qui a été mis en place à la CUS, il est proposé de procéder à cette indemnisation, après évaluation et sur proposition du service d'accueil, et jusqu'à hauteur du montant prévu pour le niveau de formation suivi, dans les conditions suivantes :

Niveau de diplôme préparé	Stage de 1 à 3 mois		Stage de plus de 3 mois	
	% SMIC	Montant net mensuel maximum	% SMIC	Montant net mensuel maximum
I (bac + 5)	20 %	224,08 €	50 %	561,21 €
II (bac + 3/4)	15 %	168,51 €	35 %	392,50 €
III (bac + 2)	10 %	112,44 €	20 %	224,08 €

L'indemnisation suit l'évolution annuelle du Smic.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer des conventions de stage dans le cadre des formations scolaires, universitaires ou professionnelles,

- **Fixe** l'indemnisation maximum des stagiaires dans les conditions suivantes :

* stages supérieurs à trois mois : 50 % du SMIC pour les diplômes de niveau I, 35 % pour ceux de niveau II et 20 % pour ceux de niveau III ;

* stages compris entre un et trois mois : 20 % du SMIC pour les diplômes de niveau I, 15% pour ceux de niveau II, et 10 % pour ceux de niveau III ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à cette indemnisation sur proposition des services, et jusqu'à hauteur du montant prévu pour le niveau de formation suivi.



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

2013/27

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Conseillers en fonction : 27
Procurations : 08

20. Radiation de l'inscription du droit à la résolution au profit de la commune concernant le 2 rue des Hirondelles

Par courrier du 7 février 2013, Maître Jacques BILGER, notaire à GEISPOLSHHEIM, demande à la Commune la radiation de l'inscription du droit à la résolution à son profit, portant sur l'immeuble sis 2 rue des Hirondelles à Fegersheim, cadastré sous section 23 parcelle 267/205.

Cette formalité intervient dans le cadre de la vente dudit immeuble appartenant à Mme Ginette PARMENTIER veuve PFISTER.

Il appartient au conseil municipal,

de donner son accord pour cette radiation,

d'autoriser le maire à constituer pour mandataire tout clerc de notaire de l'étude de Maître BILGER pour faire main levée et procéder à cette radiation.

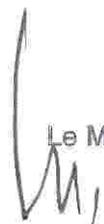
Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré; **à l'unanimité,**

Donne son accord pour la radiation de l'inscription du droit à la résolution au profit de la Commune de Fegersheim, portant sur l'immeuble sis 2 rue des Hirondelles cadastré sous section 23 parcelles 267/205 ;

Autorise le maire à constituer pour mandataire tout clerc de notaire de l'étude de Maître BILGER pour faire main levée et procéder à cette radiation.



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

2013/28

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Conseillers en fonction : 27
Procurations : 08

21. Subvention pour la réalisation d'un monument à la mémoire des soldats « Morts pour la France ».

Durant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc, près de 300 alsaciens du Bas-Rhin sont « Morts pour la France ».

C'est le cas d'un habitant de Fegersheim, M. René Joseph KLOECKNER.

En hommage à leur sacrifice et pour perpétuer leur mémoire, l'association pour l'édification d'un monument à la mémoire de ces soldats a été créée par des représentants des Anciens Combattants d'Afrique du Nord du Bas-Rhin.

Cette association a pour projet la création d'un monument qui serait implanté à Strasbourg, le long de l'enceinte du Parc de la Citadelle. Elle sollicite une participation de la Commune.

Il est proposé d'allouer une subvention de 200€ à cette association.

Cette dépense est inscrite au compte 6574 du budget primitif 2013.

Le Conseil

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide le versement d'une subvention de 200 € au profit de l'association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord.



Le Maire.

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18	Absents : 09 Procurations : 08

Points d'informations

22. Droits d'occupation des sols

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 19 mars 2013.

L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant le tableau ci-joint.

La commission n'a pas émis de remarque particulière.

P.J. : Tableau du 19/3/2013 (7 pages)



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 18	Absents : 09
	Procurations : 08

Points d'informations

23. Information points CUS.

Lors de la séance du 15 février 2013, le conseil de CUS a délibéré sur le projet de création d'une ZAC à Fegersheim.

Le vote a été favorable, par 90 conseillers moins 11 abstentions, dont 2 maires et 9 conseillers communautaires strasbourgeois.



Le Maire


René LACOGNE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Conseillers en fonction : 27
Procurations : 08

Points d'informations

24. Informations du Maire

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les informations suivantes :

Concernant le Programme Local de l'Habitat, M. le Maire est en attente d'informations complémentaires de la part de la CUS. Dès obtention de ces informations, il les communiquera aux conseillers.

Le dossier de concertation relatif à la création de la ZAC est consultable en Mairie de Fegersheim

Le règlement local de publicité se met en place sur le territoire de la CUS. M. le Maire fait partie du groupe de travail constitué au sein de la CUS.



Le Maire

René LACOGNE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2013 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers présents : 18 Absents : 09 Conseillers en fonction : 27
Procurations : 08

Points d'informations

25. Question écrite.

Question orale de Mme Diestch

Depuis 2009, une chasse aux œufs était organisée à Fegersheim. Celle-ci n'a pas lieu à Fegersheim cette année. Quelle en est la raison ?

M. MEYER explique que, suite aux propositions de l'animateur du Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles, il a été décidé d'organiser cette année la chasse aux œufs à Plobsheim.

Mme DIETSCH regrette que les membres de la commission sociale n'aient pas été informés de ce changement.



Le Maire

René LACOGNE